

Les enjeux d'accessibilité et de qualité de l'expérience en sport et en loisir actif au Québec : quelques politiques scandinaves pour nous inspirer

Par Alexandro Allison-Abauza, M.A. & Andrea Woodburn, PhD Département d'éducation physique de l'Université Laval

Les auteurs tiennent à remercier M. Per Elias Kalfoss (Conseiller en éducation et en recherche – Fédération norvégienne de ski) d'avoir accepté de répondre à leurs questions et d'avoir éclairé la rédaction de ce texte

Le Gouvernement du Québec est déjà engagé dans l'intégration de diverses mesures afin de rendre le sport et le loisir accessible, notamment en participant au financement des installations sportives et récréatives (MÉES, 2017) ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de gestion des plaintes d'abus, de violence, de harcèlement et de négligence (Radio-Canada, 2019).

En complémentarité de telles actions, ce bulletin présente des pratiques inspirantes ayant trait à certaines politiques d'accessibilité dans le système sportif suédois et à la primauté du droit des enfants dans le système sportif norvégien. Cette incursion dans les pays scandinaves permet d'approfondir certaines mesures plus soutenues qui peuvent nous inspirer dans la réalisation de nos propres actions politiques.

Accessibilité et qualité de l'expérience en loisir et en sport

Un bref survol de la littérature scientifique portant sur la pratique de loisirs et de sports des enfants et des adolescents permet d'identifier certains chantiers importants sur lesquels les politiques publiques

peuvent avoir une influence significative. À cet effet, l'accessibilité et la qualité de l'expérience bénéficient d'une attention particulière.

Ces chantiers ne font pas seulement l'objet de réflexions dans le milieu académique. À la fin des années 70, les instances publiques québécoises posaient

déjà la démocratisation du loisir comme un élément clé du rôle de l'État (Gouvernement du Québec, 1979). Plus récemment, les instances publiques semblent avoir emboîté le pas au mouvement qui favorise l'accessibilité et la qualité de l'expérience. Parmi les preuves manifestes de cet engagement, la Politique de l'activité

physique, du sport et du loisir *Au Québec, on bouge!* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES, 2017) identifie des enjeux stratégiques (accessibilité, qualité de l'expérience, promotion, leadership et concertation) et une myriade d'orientations politiques permettant d'augmenter les cibles de participation à des activités physiques de loisir et de sport.

Lorsqu'il est question d'accessibilité en contexte de pratique d'activités physiques, on fait généralement référence à un concept polysémique lié à l'accès physique, temporel et socio-économique à une pratique donnée. Bien que l'accessibilité physique et temporelle soit essentielle, certains auteurs invitent à considérer que l'accessibilité est avant tout une question de ressources financières qui influent sur les deux autres (Collins et Kay, 2014)¹. Pour sa part, la qualité de l'expérience fait référence à la mise en place d'activités gratifiantes pour le participant qui sont « diversifiées, ludiques, agréables, valorisantes et sécuritaires adaptées à leurs goûts, à leurs besoins, à leurs aspirations et, bien sûr, à leur condition physique » (MÉES, 2017, p. 25).

Malgré l'attention accordée à la question dans les dernières années, plusieurs études

indiquent que du travail reste à faire. En effet, l'accessibilité au sport et au loisir des enfants et des adolescents au Canada est toujours influencée par le statut socio-économique du ménage duquel ils sont issus (Bengoechea, Sabiston, Ahmed et Farnoush, 2010; Canadian Heritage, 2013; Clark, 2008; Joubert, 2018; White et McTeer, 2012). Le sport et le loisir semblent être de plus en plus onéreux en ressources humaines, financières et matérielles, ce qui joue un rôle important dans la facture de participation (Gruneau, 2016; Hyman, 2012). Parmi les conséquences de ce phénomène, une famille canadienne sur quatre se serait déjà endettée afin d'assumer la facture de participation au loisir et au sport de leurs enfants (Ipsos Reid, 2017).

Pour ce qui est de la qualité de l'expérience, celle-ci n'est pas garantie dès lors que l'enfant ou l'adolescent s'inscrit à une activité. En sport, les blessures de surmenage (DiFiori et coll., 2014), l'adoption de comportements dopants (Goulet, Valois, Buist et Côté, 2010) ainsi que les violences à caractère sexuel (Parent, Lavoie, Thibodeau, Hébert et Blais, 2016) font rapidement constater que le sport n'est pas vertueux en soi. Il faut plutôt qu'il soit organisé et structuré dans un souci de développement positif de la personne pour

qu'effectivement on puisse prétendre qu'une expérience positive et significative s'en dégagera (Holt, 2016).

Le Gouvernement du Québec est déjà engagé dans l'intégration de diverses mesures afin de rendre le sport et le loisir accessible, notamment participant au financement des installations sportives et récréatives (MÉES, 2017). De plus certains mécanismes de régulation afin de garantir la qualité de l'expérience sportive sont en cours d'intégration. Par exemple, à compter d'avril 2020, les fédérations sportives seront sommées de mettre en place des mécanismes de gestion des plaintes d'abus, de violence, de harcèlement et de négligence (Radio-Canada, 2019).

Cela dit, sans désavouer de telles actions, il est possible de se tourner ailleurs dans le monde pour relever des mesures plus soutenues allant dans le même sens et pouvant nous inspirer.

L'inspiration des pays scandinaves

Certains pays peuvent se targuer d'avoir une longueur d'avance en ce qui a trait à la mise en place de mécanismes favorisant l'accessibilité du plus grand nombre de participants et la reconnaissance de la qualité de l'expérience comme élément central dans leurs politiques

Allison-Abauza, A., Woodburn, A. (2020) **Les enjeux d'accessibilité et de qualité de l'expérience en sport et en loisir actif au Québec : quelques politiques scandinaves pour nous inspirer.** Observatoire québécois du loisir 17(8)

publiques de loisir et de sport. Bien qu'il en existe plusieurs, ce texte se penche plus particulièrement sur certaines politiques d'accessibilité dans le système sportif suédois ainsi que sur la primauté du droit des enfants dans le système sportif norvégien. Ces pays ont maintenu ou augmenté les taux de pratique d'activité physique tout en proposant des mesures concrètes pour garantir l'épanouissement des pratiquants (Green, Sigurjónsson et Skille, 2019). Selon Green et coll. (2019),

un des aspects intéressants de ces pays réside dans le fait que ce sont des actions délibérées des gouvernements en place qui ont influencé des conditions favorables de participation à des activités physiques et sportives

Il y a des différences importantes entre le modèle québécois et le modèle scandinave. La forte mobilisation de bénévoles dans le système sportif nordique facilite assurément la pérennité de son système (Green et coll., 2019). Cependant, quelques similitudes importantes entre le Québec et les pays scandinaves sont identifiables. L'État québécois est notamment considéré comme un paradis pour les familles avec des mesures fiscales et des programmes d'aide financière pour supporter leur bien-être (St-Cerny, Robert-Angers et

Godbout, 2018), et ce, au même titre que les pays scandinaves (Brady et Paquin, 2016). De telles mesures s'inscrivent dans une perspective sociale-démocrate qui a des effets positifs sur leur population. Sans tout relier au contexte politique, le Québec et les pays scandinaves ont aussi en commun que ce sont des nations riches, égalitaires et heureuses selon divers indicateurs (Paquin, Lévesque et Brady, 2016).

Sport pour tous en Suède

Au chapitre de la pratique sportive dans des pays scandinaves comme la Suède, Skille (2011) identifie trois phénomènes liés à la participation : (1) en comparaison avec la plupart des pays, les taux de participation sont élevés, (2) une diminution des taux de participation à l'adolescence est observable² et (3), contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'accessibilité au sport reste encore stratifiée en fonction du statut social. Ces phénomènes permettent de nuancer l'état de l'accessibilité au sport dans les pays scandinaves. Tout comme nous, des pays comme la Suède n'échappent pas à cette réalité où les gens plus aisés s'adonnent en plus forte proportion à une pratique sportive (Fahlén et Ferry, 2019).

Malgré tout, la Suède est une des nations les plus actives dans le monde. Selon les données les plus à jour, 80 % des garçons de 6 à 12 ans et près de 75 % des filles de 6 à 12 ans seraient affiliés à un club sportif (Fahlén et Ferry, 2019). Dans l'ensemble de la population suédoise, le tiers de la population de plus de 10 millions d'habitants serait affilié à des clubs sportifs. Bien au-delà d'une forte culture favorisant la pratique des sports, certaines actions politiques traduisent un net engagement envers l'accessibilité pour tous.

À la fin des années 70, la Suède adoptait déjà des politiques et des programmes de soutien afin de garantir l'accès au sport et aux loisirs actifs pour l'ensemble des citoyens sur la base des bienfaits possibles de telles pratiques (Fahlén et Stenling, 2016). À cette époque, le budget pour la pratique des loisirs et du sport quadruplait afin d'atteindre l'objectif ambitieux de les rendre le plus accessibles possible³.

Durant les dernières décennies, d'autres lois ont renforcé cette orientation, telles que *A Sports Policy for the 21st Century – Public Health, Popular Movement and Entertainment* (Prop. 1998/99:107, cité par Fahlén & Stenling, 2016). Cette loi s'inscrit dans la continuité des valeurs du « sport pour tous », notamment en identifiant d'autres défis tels que le dopage et diverses

formes de discriminations (p. ex., genre et origine) et en proposant un financement conséquent pour endiguer ces problématiques. En parallèle, cette loi a mis en relief l'importance que la Suède accorde à la présence de l'État dans les affaires sportives et récréatives, afin d'éviter que le sport organisé ne verse dans une professionnalisation et une commercialisation qui le feraient dévier des finalités sociales poursuivies (Österlind et Wright, 2014).

En parallèle, la Suède s'est aussi dotée du programme *Lift for Sport*. Depuis 2007, celui-ci dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 50 millions d'euros pour soutenir les initiatives des clubs et de divers organismes sportifs dans la mise en place d'activités. Ce programme vise l'augmentation de la participation des filles, l'amélioration de la rétention des participants, mais aussi une diminution des frais de participation (Fahlén et Stenling, 2016). Il convient tout de même de souligner que ce programme n'est pas la panacée. Comme le soutient Nordberg (2018), d'un côté *Lift for Sport* a été bien reçu en raison de ses effets sur la participation des filles, l'intégration des réfugiés et la mise en action de jeunes pratiquants, de l'autre les résultats concrets n'ont pas été démontrés comme durables,

rendant la portée des actions somme toute assez limitée.

Néanmoins, il est important de faire la distinction entre les orientations d'un programme et son application. En effet, les programmes n'évoluent pas en vase clos, indépendamment du système économique. Ils n'échappent pas à la réalité des inégalités, qui vont bien au-delà du domaine des loisirs. Toutefois, ils peuvent contribuer, modestement, à la réduction de ces inégalités en raison du potentiel d'inclusion que la pratique des sports et des loisirs peut représenter (Bailey, 2008).

À la lumière des mesures précédemment mentionnées, on constate que l'État suédois a été très proactif sur les plans politique et financier afin de rendre ou de maintenir le sport et le loisir le plus accessibles possible à la majorité des Suédois. Mais le plus impressionnant reste que ce n'est que tout récemment que les dépenses à cette fin ont été liées à des cibles de performances (Fahlén et Stenling, 2016). Ainsi, les dépenses publiques dans le sport suédois ont globalement été effectuées afin de garantir une pratique sportive et d'activités physiques accessible à toute la population, et ce, bien au-delà de toute autre finalité.

Children's right in sport en Norvège

En 1987, la Norvège introduisait le Children's right in sport (CRS). Cette initiative prenait racine dans des préoccupations liées à la nature de la pratique du sport et du loisir actif sur le territoire norvégien.

En collaborant avec le Comité olympique et paralympique norvégien et la Confédération des sports de Norvège, cette charte des droits a ouvert la voie à un positionnement manifeste de l'État norvégien en faveur d'une pratique en adéquation avec les besoins des enfants et leur stade de développement.

Révisé en 2007, 2015 et 2019, le CRS présente huit droits inaliénables des enfants de 12 ans et moins dans la pratique du sport : (1) la sécurité, (2) l'amitié et le plaisir, (3) la compétence, (4) l'influence, qui fait référence au droit d'exprimer librement ses propres opinions, (5) le choix, (6) la compétition pour tous lorsque désiré, (7) la participation selon les besoins de l'enfant et (8) le droit de jouer indépendamment des ressources financières des parents et de leur niveau d'engagement (Norges Idrettsforbund, 2015, 2019). Ultimement, le CRS vise à réduire l'anxiété, le stress et les risques de surmenage professionnel associés à une pratique sportive trop axée sur

la performance en bas âge (Ellingsen et Danielsen, 2017).

À partir de ces droits, Ellingsen et Danielsen (2017) ont dégagé cinq objectifs explicites du CRS : (1) que le sport soit organisé en fonction des besoins des enfants et qu'il soit inclusif; (2) que les activités soient offertes sans aucune forme de discrimination; (3) que les clubs sportifs développent des activités et des programmes variés; (4) que les entraîneurs, les parents et les administrateurs coopèrent pour faciliter les activités pour les enfants; (5) que des communications efficaces entre tous les acteurs du milieu sportif soient effectuées. De tels objectifs sont directement alignés sur le but ultime de permettre à l'enfant de choisir ce qu'il a envie de faire tout en lui donnant les possibilités de le faire.

En conséquence, on a édicté plusieurs règlements dans le système sportif afin de garantir le respect de ces droits. Par exemple, le système de compétitions est conçu selon l'âge des enfants : il est interdit à l'enfant de participer à des compétitions avant l'âge de six ans, c'est seulement à partir de neuf ans qu'il peut participer à des compétitions régionales, et sa présence à des compétitions nationales ou internationales n'est pas autorisée avant l'âge de 12 ans⁴. De plus, le CRS donne latitude à chaque

fédération sportive de prendre les dispositions requises pour assurer l'atteinte des objectifs en fonction du caractère distinct de leur sport.

Pour garantir l'application du CRS, on a adopté une série de mesures. D'abord, chaque club doit nommer un responsable de l'application du CRS, qui doit veiller au respect des lois par le club et favoriser la médiation en cas de conflit. Ensuite, les entraîneurs doivent suivre une formation de quatre modules de 45 minutes chacun portant sur les droits des enfants dans le sport; les administrateurs de clubs et les parents sont invités à participer à ces modules, qui se déroulent au sein du club de manière à générer des discussions spécifiques à sa réalité.

Enfin, un des éléments les plus importants concerne la présence d'un cadre de responsabilisation qui favorise une meilleure application des règles; cela signifie qu'un non-respect des droits et des règlements entourant la pratique sportive des enfants peut entraîner des sanctions telles que la révocation de l'affiliation de l'entraîneur fautif.

Actuellement, les résultats du CRS ont fait l'objet de peu d'études. Parmi celles disponibles, Ellingsen et Danielsen (2017) ont questionné des entraîneurs sur leurs

pratiques et rapporté que leurs discours étaient globalement en adéquation avec le CRS. Cependant, certains entraîneurs avaient un discours dissident en ce qui a trait à la spécialisation hâtive et aux caractéristiques physiques liées au talent sportif. De tels résultats n'indiquent pas qu'il faut désavouer le CRS, mais plutôt constater que le CRS pose un défi de conciliation paradigmatique dans un contexte où la performance sportive a primauté idéologique sur la participation et la qualité de l'expérience. Au-delà de son application, le CRS doit être considéré comme une référence qui valorise le dialogue entre les divers acteurs du milieu sportif et les enfants pour proposer un sport sain et sécuritaire.

Conclusion

Cette brève incursion dans les politiques publiques de la Suède et de la Norvège a permis d'exposer des idées pertinentes et d'amorcer une réflexion sur leur transposition au contexte québécois. Au-delà de ces politiques, il faut souligner l'importance de la présence de l'État dans la régulation du sport, du loisir et de l'activité physique. Cette présence permet de soutenir et d'orienter la poursuite d'idéaux sociaux tels que l'inclusion sociale et l'intégrité physique et psychologique des participants. Il convient tout de même de mentionner que la

matérialisation de résultats concrets liés à des politiques doit être considérée comme un processus, plutôt qu'un événement isolé. Dans ce contexte, une vision à long terme et du temps sont nécessaires afin d'espérer des changements durables et efficaces.

Évidemment, l'adoption de telles mesures au Québec impliquerait beaucoup plus qu'une

reproduction des propositions scandinaves. Une compréhension approfondie de la situation québécoise de l'accessibilité socioéconomique au sport et au loisir ainsi que la poursuite des études sur le développement sain des pratiquants permettraient de guider la mise en place de politiques adaptées à notre réalité afin d'en garantir le succès. En somme, s'enquérir des bonnes pratiques en vigueur

dans d'autres États peut nous inspirer dans la conduite de nos propres actions politiques

Références

Bailey, R. (2008). Youth sport and social inclusion. Dans N. L. Holt (dir.), *Positive youth development through sport* (p. 85-96). New York : Routledge.

Bengochea, E. G., Sabiston, C. M., Ahmed, R. et Farnoush, M. (2010). Exploring Links to Unorganized and Organized Physical Activity during Adolescence: The Role of Gender, Socioeconomic Status, Weight Status, and Enjoyment of Physical Education. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 81(1), 7-16. doi:10.3766/jaaa.15.10.6

Brady, J.-P. et Paquin, S. (2016). Investissement social et politiques publiques : le cas des politiques familiales suédoises. Dans S. Paquin, P.-L. Lévesque & J.-P. Brady (dir.), *Social-démocratie 2.1 : le Québec comparé aux pays scandinaves*.

Canadian Heritage (2013). *Sport participation 2010*. Ottawa : Gouvernement of Canada.

Clark, W. (2008). Kids' sports. *Canadian Social Trends*, 85, 54-61.

Collins, M. et Kay, T. (2014). *Sport and social exclusion*. (2^e éd.). London : Routledge.

DiFiori, J. P., Benjamin, H. J., Brenner, J. S., Gregory, A., Jayanthi, N., Landry, G. L. et Luke, A. (2014). Overuse injuries and burnout in youth sports: a position statement from the American Medical Society for Sports Medicine. *British Journal of Sports Medicine*, 48(4), 287-288. doi: 10.1136/bjsports-2013-093299

Ellingsen, J. E. et Danielsen, A. G. (2017). Norwegian children's rights in sport and coaches' understanding of talent. *The International Journal of Children's Rights*, 25(2), 412-437. doi: 10.1163/15718182-02502006

Fahlén, J. et Ferry, M. (2019). Sport participation in Sweden. Dans K. Green, T. Sigurjónsson & E. Å. Skille (dir.), *Sport in Scandinavia and the Nordic countries* (p. 136-171). London : Routledge.

Fahlén, J. et Stenling, C. (2016). Sport policy in Sweden. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 8(3), 515-531. doi: 10.1080/19406940.2015.1063530

Goulet, C., Valois, P., Buist, A. et Côté, M. (2010). Predictors of the Use of Performance-Enhancing Substances by Young Athletes. *Clinical Journal of Sport Medicine*, 20(4), 243-248. doi: 10.1097/JSM.0b013e3181e0b935

Gouvernement du Québec (1979). *On a un monde à recréer : livre blanc sur le loisir au Québec*. Québec : Service des communications du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Green, K., Sigurjónsson, T. et Skille, E. Å. (2019). *Sport in Scandinavia and the Nordic countries*. London : Routledge.

Gruneau, R. (2016). Goodbye, Gordie Howe : Sport Participation and Class Inequality in the « pay for play » society. Dans D. Taras & C. Waddell (dir.), *How Canadians*

- Communicate V : Sports (p. 223-246). University of British Columbia: UBC Press.
- Holt, N. L. (2016). *Positive youth development through sport*. New York: Routledge.
- Hyman, M. (2012). *The Most Expensive Game in Town: The Rising Cost of Youth Sports and the Toll on Today's Families*. Boston : Beacon Press.
- Ipsos Reid (2017). *More than Half (54%) of Canadians Families are Financially Strained From Their Kids' Extracurricular Activities – One in Four (27%) Has Gone into Debt as a Result*. Repéré à <https://www.ipsos.com/en-ca/news-polls/global-news-extracurricular-costs>
- Joubert, K. (2018). *Activité physique de loisir et de transport Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017-Tome 3* (p. 117-148). Institut de la statistique du Québec.
- MÉES (2017). *Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!* Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/municipalites/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/au-quebec-on-bouge/>
- Nolin, B. (2015). *Niveau d'activité physique de la population québécoise : pas d'amélioration depuis 2005*. Gouvernement du Québec. Repéré à http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/Enquete_niv_actphys_quebecois.pdf
- Nordberg, J. R. (2018). Sweden: The Societal Setting. Dans T. Peterson & K. Schenker (dir.), *Sport and social entrepreneurship in Sweden* (p. 9-22). Cham : Springer.
- Norges Idrettsforbund (2015). *Children's rights in sport: The provisions on children's sport*. Repéré à https://www.idrettsforbundet.no/contentassets/482e66e842fa4979902ecc77f0c05263/36_17_barneidrettsbestemmelsene_eng.pdf
- Norges Idrettsforbund (2019). *Idrettens barnerettigheter bestemmelser om barneidrett* Repéré à https://flippage.impleoweb.no/dokumentpartner/55c4aa9f4ad9433e811dcc8ba7821c3b/82_19_Barneidrettsbestemmelsene_NO_HR.pdf#page=1
- Österlind, M. et Wright, J. (2014). If sport's the solution then what's the problem? The social significance of sport in the moral governing of 'good'and 'healthy'citizens in Sweden, 1922–1998. *Sport, education and society*, 19(8), 973-990. doi: 10.1080/13573322.2012.726217
- Paquin, S., Lévesque, P.-L. et Brady, J.-P. (2016). *Social-démocratie 2.1 : le Québec comparé aux pays scandinaves*. (2^e éd.). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Parent, S., Lavoie, F., Thibodeau, M.-È., Hébert, M. et Blais, M. (2016). Sexual Violence Experienced in the Sport Context by a Representative Sample of Quebec Adolescents. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(16), 2666-2686. doi: 10.1177/0886260515580366
- Radio-Canada (2019). Québec serre la vis aux fédérations sportives dans la lutte contre les abus et la violence. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1405173/ministere-education-sport-abus-violence-politique-federation-isabelle-charest>
- Skille, E. Å. (2011). Sport for all in Scandinavia: sport policy and participation in Norway, Sweden and Denmark. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 3(3), 327-339. doi: <https://doi.org/10.1080/19406940.2011.596153>
- St-Cerny, S., Robert-Angers, M. et Godbout, L. (2018). *Le Québec est-il encore un paradis pour la famille en 2018?* Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques : Université de Sherbrooke. Repéré à <https://tout-petits.org/media/1973/2018-09-famille-et-fiscalite-quebec-encore-un-paradis-pour-la-famille-en-2018.pdf>
- White, P. et McTeer, W. (2012). Socioeconomic status and sport participation at different developmental stages during childhood and youth: Multivariate analyses using Canadian national survey data. *Sociology of Sports Journal*, 29(2), 186-209. doi : 10.1123/ssj.29.2.186

¹ « L'exclusion sociale a plusieurs aspects et plusieurs visages, et le manque d'emploi, un handicap, une situation de monoparentalité et l'origine ethnique ont une influence très forte sur l'exclusion [en contexte sportif]. Mais pour moi, la pauvreté reste le cœur de l'exclusion, en tant que facteur lui-même composant ces derniers. » (Collins et Kay, 2014, traduction libre, p. 34).

² Ce phénomène est aussi présent au Québec (Nolin, 2015).

³ Certaines données font état de dépenses totales par l'État en 2012 de l'ordre de 750 millions d'euros pour la pratique du sport et d'activités physiques (Fahlén et Stenling, 2016).

⁴ Soulignons que de telles mesures ont aussi le potentiel de réduire les frais de la pratique et donc de rendre celle-ci potentiellement plus accessible.